



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine**

5 décembre 2022

A cette séance ordinaire, tenue le 5 décembre 2022, tenue au salon funéraire, situé au 113, rue Principale, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe et Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et environ 20 personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

228-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Roy appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

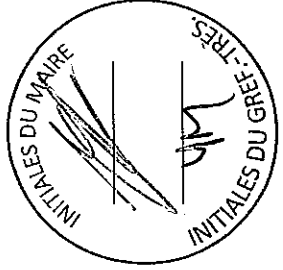
Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 1^{er} au 22 novembre 2022
4. Lecture et dépôt arrage de taxes et autres dus au 5 décembre 2022
5. Étude SID Clocher église et participation financière
6. Adhésion de Frampton entente service informatique
7. Modification règlement urbanisme agrotourisme, conteneur maritime et diverses modifications
8. Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement de zonage 328-08
9. Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement de construction 330-08
10. Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement pour les permis et certificats 332-08
11. Nomination Keven Poulin comme pompier volontaire
12. Dates séances du conseil 2023
13. Attestation dépôt registre des déclarations, dons marques d'hospitalité et autres avantages pour 2022
14. PRABAM
15. Correspondances
16. Période de questions
17. Varia - - Attestation dépôt rapport 2021 Stratégie économie eau potable
 - Demande d'appui autorisation CPTAQ à Ferme Eugène Nadeau et fils inc pour alinéation et lotissement partie lot 6 360 589
 - Appui à demande au gvt d'une politique nationale d'architecture et aménagement du territoire
 - Renouvellement mandat Michel Duval ORH 3 ans.
 - Offre Carrière Nouvelle-Beauce pour passage sur rue Langevin avec camion
 - Rencontre responsable LET Frampton sur tri-robotisé 30 janvier, 19h30

229-22

Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 7 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 décembre 2022

230-22

**Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 1^{er} au
22 novembre 2022**

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière
et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de
liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros :	501 344 à 501 049	totalisant	11 958.54 \$
Les paiements directs numéros :	1477 à 1492	totalisant	12 011.33 \$
Chèques numéros :	16 412 à 16 431	totalisant	1 118.839.90 \$

Pour un grand total de :

1 142 809.77 \$

231-22

Lecture et dépôt arrérage de taxes et autres dus au 5 décembre 2022

CONSIDÉRANT le rapport présenté par le directeur général,
greffier-trésorier et lu aux membres du conseil séance tenante;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt des arrérages
de taxes et autres dus pour un montant de 27 540.52 \$ en date du
5 décembre 2022. Le conseil demande qu'un dernier avis soit donné à tous
ceux n'ayant pas acquitté leurs taxes et autres dus ou n'ayant pas fait l'objet
d'une entente de paiement de le faire avant le 31 janvier 2023 sans quoi des
procédures de recouvrement pourront être entreprises sans autre avis.

232-22

Étude SID Clocher église et participation financière

CONSIDÉRANT la demande reçue de participation financière pour défrayer
le coût de l'étude s'élevant à \$1500 plus taxes ;

CONSIDÉRANT la copie du rapport transmise et étudiée;

CONSIDÉRANT les commentaires de la municipalité sur ce rapport ;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe
et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande une rencontre aux dirigeants de la
Fabrique Saint-Mère-de-Jésus avant de donner suite à ce dossier.

233-22

Adhésion de Frampton entente service informatique

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce et certaines municipalités de
son territoire se partagent une ressource commune au niveau de la
fourniture de services techniques en informatique;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale a été signée avec ces
municipalités : Saints-Anges, Vallée-Jonction, Saint-Elzéar, Sainte-
Marguerite, Sainte-Hénédine, Scott, Saint-Isidore et Saint-Lambert-de-
Lauzon;

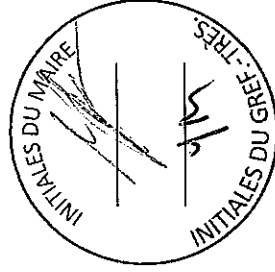
ATTENDU qu'une aide financière a été accordée par le MAMH pour cette
entente intermunicipale;

ATTENDU que la municipalité de Frampton a manifesté son intérêt par
résolution à adhérer à cette entente intermunicipale le 30 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par
Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise l'intégration de la
municipalité de Frampton à l'entente intermunicipale relative à la fourniture
de services techniques informatique entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et
des municipalités de son territoire.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'addenda à cette
entente intermunicipale.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 décembre 2022

234-22

Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement de zonage 328-08

Avis de motion est donné par Jacques L'Heureux qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le règlement de zonage 328-08 pour fin de concordance pour l'agrotourisme et conteneurs maritimes et pour diverses autres modifications locales. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

235-22

Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement de construction 330-08

Avis de motion est donné par Francis Tardif qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le règlement de construction 330-08 pour fin de concordance pour l'agrotourisme et conteneurs maritimes et pour diverses autres modifications locales. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

236-22

Avis de motion et dépôt du projet de modification du règlement pour les permis et certificats 332-08

Avis de motion est donné par Christian Roy qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le règlement pour les permis et certificats 332-08 pour fin de concordance pour l'agrotourisme et conteneurs maritimes et pour diverses autres modifications locales. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

237-22

Nomination Keven Poulin comme pompier volontaire

CONSIDÉRANT la recommandation du chef-pompier;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine nomme Keven Poulin comme pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de Sainte-Hénédine.

238-22

Dates séances du conseil 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine décrète que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 seront les 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1 mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 11 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2023. Les séances débutent à 19h30 et se déroulent à la salle du salon funéraire située au 113, rue Principale. Cet endroit sera utilisé tant et aussi longtemps que le CPE temporaire utilisera les locaux du rez-chaussé du Centre Municipal au 111 rue Principale.
Qu'un avis public des dates retenues soit donné tel que prévu à la loi.
Que les dates des séances de travail du conseil (public non-admis) seront les 30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin, 25 septembre, 30 octobre et 27 novembre 2023 à 19h30.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 décembre 2022

239-22

Attestation dépôt registre des déclarations, dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour 2022

CONSIDÉRANT la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
CONSIDÉRANT l'article 5.2.4.3 du règlement 441-22 concernant le code d'éthique en vigueur;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt du registre public de déclaration de dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2022 par le directeur général, greffier-trésorier en date du 5 décembre 2022.

240-22

Attestation dépôt rapport 2021 – Stratégie économie eau potable

CONSIDÉRANT l'obligation faite par le MAMH de compléter un rapport annuel dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable et de la déposer au conseil;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt, séance tenante, du rapport annuel 2021 sur la gestion de l'eau potable dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable du MAMH.

241-22

Demande d'appui pour autorisation CPTAQ à Ferme Eugène Nadeau et fils inc. pour aliénation et lotissement partie lot 6 360 589

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 2 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre l'exploitation d'un site d'élevage porcin avec bâtiment et réservoir à lisier que le nouvel acquéreur ne désire pas exploiter;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'aide financière pour le réaménagement pour le bien-être animal le site ne peut être loué mais acquis par le demandeur;

CONSIDÉRANT que ce site d'élevage sera jumelé à d'autres installations d'élevage du demandeur;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que la municipalité de Sainte-Hénédine appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de ferme Eugene Nadeau et fils inc pour l'alinéation et le lotissement d'une partie du lot 6360589 afin de permettre l'exploitation d'un site d'élevage porcin sur la partie de lot indiqué à la demande. De plus la présente demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité.

242-22

Renouvellement de mandat à Michel Duval pour ORH de la Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat;

CONSIDÉRANT que M. Michel Duval est intéressé à poursuivre son mandat; Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe

Et résolu unanimement

Que la municipalité de Sainte-Hénédine recommande le renouvellement du mandat de M. Michel Duval pour siéger au conseil d'administration de l'ORH de la Nouvelle-Beauce pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2025.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

5 décembre 2022

243-22

Demande au MTQ concernant étude conseil route Langevin
CONSIDÉRANT la demande de M. Serge Roy, propriétaire de Carrière Nouvelle-Beauce de transiter par la route Langevin (vers Saint-Isidore) pour permettre de desservir ses clients;
CONSIDÉRANT que lors de la dernière rencontre tenue avec les responsables du MTQ, on avait mentionné que dans l'état actuel du dossier, le central du MTQ n'approuverait pas de règlement d'ouverture aux camions de la 275 considérant la présence de l'école malgré que les municipalités de Saint-Isidore et Sainte-Hénédine soient favorables à la levée de l'interdiction du No-Truck;
CONSIDÉRANT toutefois que le MTQ pourrait voir avec la municipalité la possibilité d'une mesure d'atténuation;
CONSIDÉRANT que le No-Truck n'est pas respecté par la plupart des camions qui continuent à transiter par cette route et que ni la SQ, ni le contrôle routier n'ont les effectifs pour faire respecter cette interdiction;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy
Et résolu unanimement


Que le conseil demande au MTQ de voir avec des spécialistes du MTQ en signalisation des mesures d'atténuation pour soumettre aux responsables de l'école La Découverte la possibilité de lever l'interdiction de No-Truck demandé par les municipalités de Saint-Isidore et de Sainte-Hénédine avec l'approbation du MTQ vu la problématique de non-respect de l'interdiction.


245-22

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.
Il est vingt heures trente-neuf (20h39).

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Yvon Asselin,
maire


Yvon Marcoux,
directeur général, greffier-trésorier